

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1211 du 28 novembre 1939 pris C'conseil d'administration et fixant la date de réunion de la 4° session ordinaire pour l'année 1939 de la commune mixte de djibouti

n° 1211

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 16 mai 1938, pris en Conseil d'administration, portant création de la commune mixte de Djibouti et réglementant son organisation et son fonctionnement ; En raison de circonstances particulières

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 novembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art, 13 La session ordinaire pour l'année 1939 de la Commission municipale de la commune mixte à Djibouti, qui devait se tenir au début de novembre en application des dispositions de l'article 15 de l'arrêté du 16 mai susvisé, se tiendra exceptionnellement dans le courant du mois de décembre 1939, Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

hubert deschamps